

TEST D'ENTREE 2026-2027 SECTION SPORTIVE SCOLAIRE option « SKI ALPIN »

Nous vous informons que les tests en SKI ALPIN et les TESTS PHYSIQUES pour intégrer la Section Sportive Scolaire option « SKI ALPIN » du collège de Saint-Bonnet se dérouleront, pour tous les niveaux, les :

**MERCREDI 18 MARS 2026 pour la partie SKI à Ancelle aux Taillas de 8H45 à 12H et
MERCREDI 8 AVRIL 2026 pour la partie PHYSIQUE au Gymnase de St-Bonnet de 12H45 à 16H**

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE PREALABLE PAR INTERNET SUR LE SITE DU COLLEGE
Du Mercredi 04 MARS 2026 au Mardi 17 MARS 2026**

INSCRIPTION SSS (cliquez sur ce lien)

Votre enfant devra se présenter :

- le **18 MARS 2026** avec des skis de géant, son forfait, une dorsale et un casque et
- le **8 AVRIL 2026** en tenue de sport et avec une bouteille d'eau.

Les résultats des compétitions de ski de cette année seront pris en compte ainsi que les performances des épreuves de ski et des tests.

Il sera évalué sur les tests suivants :

18 MARS 2026 : TESTS SKI (en fonction de l'enneigement)	8 AVRIL 2026 : TESTS PHYSIQUES
➤ Virage géant.	➤ Vitesse Maximale Aérobie (VMA) : test navette Léger-Cazorla.
➤ Godille.	➤ 400 mètres lactique.
➤ Parcours nordique.	➤ 50 mètres vitesse.
➤ Engagement (saut).	➤ Tapping 20/10/20 – endurance de force.
	➤ Détente verticale.
+ les résultats de la saison de ski alpin	➤ Souplesse.

Pour intégrer la section sportive scolaire, votre enfant devra également avoir un niveau de compétences scolaires suffisant afin de pouvoir assumer, en particulier durant la saison hivernale, le double emploi du temps parfois chargé que constituent le travail scolaire et la pratique du ski simultanément.

Vous recevrez à l'issue des tests un message électronique vous précisant l'admission ou non de votre enfant dans la Section Sportive Scolaire option « SKI ALPIN » du collège de Saint-Bonnet.

Important

Si le collège de St Bonnet en Champsaur n'est pas celui de secteur de votre enfant, vous devrez IMPERATIVEMENT déposer une demande de dérogation auprès de la Direction Académique, rapprochez-vous pour cela de l'école.

L'admission en section implique que votre enfant soit licencié au sein d'un des clubs-partenaires (ECC, SCOM, Ancelle, St-Léger, Chaillol, ASPTT GAP, SCGO ou Dévoluy).

Pour une entrée en 5^e, 4^e ou 3^e, il faudra être en coupe d'argent.

Veuillez recevoir nos salutations sportives.

Samuel AUDEBEAU
Principal

Mme HIC G.
Professeur d'E.P.S. en charge de l'option « SKI ALPIN »

